

# Ouvrons les parapluies !

*Saran, le 17 octobre 2024*

La saison automnale est marquée par une certaine prolifération de la direction du CPOS en matière de notes de service. **C'est plus d'une vingtaine de notes de service qui ont été publiées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024.** Tout ceci n'est pas le fruit du hasard mais bel et bien la vieille technique du parapluie.

En effet, les dernières actualités ont questionné sur le fait qu'il puisse y avoir des téléphones portables dans les QI, sur le fait qu'un détenu récemment libéré soit le principal suspect d'un crime odieux, sur le fait qu'un détenu, aujourd'hui en cavale après la mort et des blessures graves de nos collègues, détenait au moins 9 téléphones portables.

Alors, la direction du CPOS, étant bien consciente des failles et des négligences dont a fait preuve l'établissement en matière de sécurité, a choisi d'adopter une vieille stratégie : "**ouvrir les parapluies**", c'est-à-dire **faire en sorte que seuls les surveillants soient tenus responsables en cas d'incident, comme celui survenu au parloir.**

Sans vouloir verser dans une logique de lutte des classes, il est important de souligner qu'aucun officier ni membre de la direction n'a été sanctionné pour cet incident.

Ces notes de service « totem d'immunité » révèlent toute la considération et la reconnaissance portées aux difficultés des personnels.

**La logorrhée de ces notes détermine un cadre normatif protecteur pour les têtes pensantes mais occulte l'essentiel pour atteindre les objectifs visés c'est-à-dire la fourniture des moyens aux personnels pour les réaliser.**

Ces notes sont rédigées sans aller au bout de la réflexion c'est-à-dire l'identification des sources de la difficulté puis la facilitation de l'application par les personnels des solutions proposées. Les notes de service sur la mise en place du document type « avis CAP et débat contradictoire » ainsi que celle sur l'utilisation du portique de sécurité du QID en sont l'illustration par leur insuffisance, en dépit de leur longueur.

Le bureau local **UFAP-UNSa Justice** comprend que les priorités de la direction sont de se mettre à l'abri et de cocher les cases des cahiers des charges tandis que celle des personnels, qui

triment dans tous les secteurs du CPOS, est de faire tourner la boîte avec **toujours moins de collègues à l'appel le matin et toujours plus de détenus le soir à la fermeture des portes.**

**L'UFAP UNSa Justice du CPOS** invite également tous les agents à se protéger en rédigeant des CRP pour faire remonter les difficultés d'application de ces notes de service « pergolas » à **leur hiérarchie sous le couvert.**

**L'UFAP UNSa Justice du CPOS exige autant, si ce n'est plus, d'investissement de la direction** sur les questions de réorganisation et de séquençage des mouvements, de binôme ou d'ilôtage, de sécurité des zones sensibles, de traitement des CRI et des observations, d'organisation de travail, que sur la rédaction de ces « boucliers ».

**SI VOTRE PRIORITE C'EST LES CONDITIONS D'EXERCICE DES PERSONNELS,  
VOTRE ENERGIE DOIT ETRE INVESTIE DANS CELA !**

Pour le bureau local, Joseph PITA MUKUNA

